

Ref : CA2016/101

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2016

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'APPLICATION DE REMISES
PAR LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX (PUB)**

➤ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 21 octobre 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

➤ *Le quorum étant atteint,*

➤ *Entendu l'exposé de Mme Onillon, Directrice des Affaires Financières,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➤ **DÉCIDE d'autoriser les PUB à appliquer les remises suivantes:**

- remise de 35% pour les auteurs qui ont un ouvrage publié aux PUB et pour le personnel des PUB (agents titulaires, contractuels, Directrice/eur des PUB et Directeurs/trices des collections des PUB), applicable à l'ensemble du catalogue des PUB ;
- remise de 35% aux titres des PUB de plus de 3 ans qui se vendent mal et qui alourdissent les stocks ;
- remises entre 20% et 50% sur les ouvrages et les revues abimés/défraichis aux PUB ou/et retournés aux PUB par les libraires et vendus à des non Professionnels.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 21 octobre 2016.

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	13
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	33
Nombre de votes pour	33
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 28/10/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 25/10/2016